

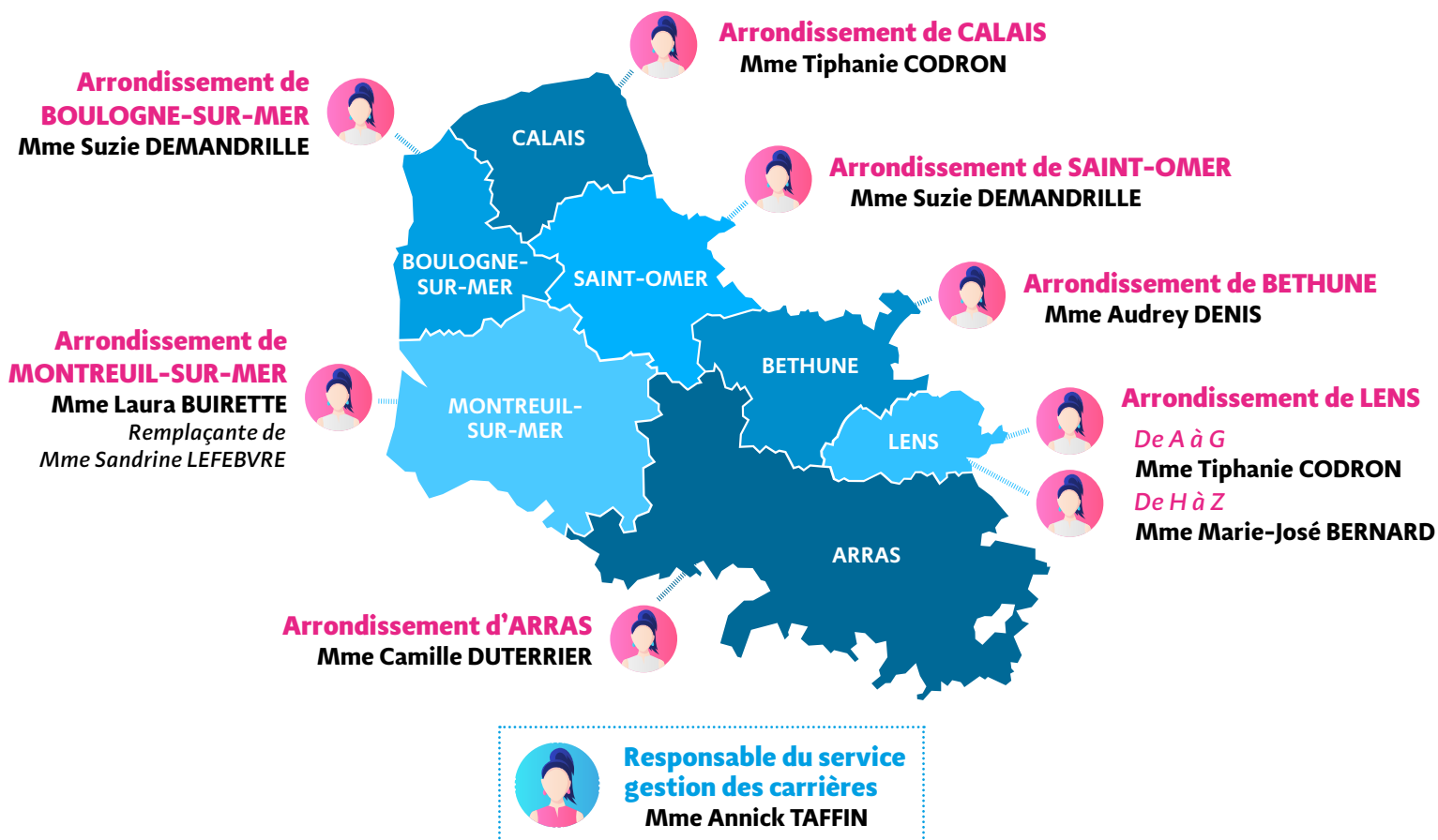


Gérer la carrière de vos agents et saisir les instances consultatives



Une question sur le déroulement de la carrière des fonctionnaires ?

Saisissez dès à présent votre gestionnaire des carrières !



Dans quel(s) cas puis-je effectuer une demande auprès du service gestion des carrières ?

- **Edition et transmission d'arrêtés***
Reclassement, avancement d'échelon
- **Déroulement de carrière**
Pour les agents stagiaires et titulaires : grilles d'échelonnement indiciaire, traitement des arrêtés envoyés via e-CdG62, projet de reconstitution de carrière
- **Classement**
Reprise des services antérieurs, nomination stagiaire, titularisation
- **Elections professionnelles**
- **Avancement de grade**
Analyse et étude des possibilités d'avancement, contrôle des conditions d'éligibilité, classement
- **Promotion interne**
- **Positions administratives**
Mise à disposition, détachement, intégration directe, disponibilité, congé parental
- **Grilles d'entretiens professionnels**
Edition et transmission
* voir tableau des transmissions sur la fiche « Transmettre et saisir via e-CdG62 »



Ce qui n'entre pas dans le domaine gestion des carrières

Suivi des saisines du service conseil juridique statutaire, suivi des saisines des instances consultatives, gestion des contractuels, la déontologie (cumul d'activités), discipline, le suivi des saisines du conseil médical, la rémunération, les dossiers de retraite.



Une question sur le service des instances consultatives ?

Saisissez dès à présent votre gestionnaire des instances !

**Instances consultatives
(CAP, CCP, CST)
Droits syndicaux
Mme Camille CAZIER**



**Instances consultatives
(CAP, CCP, CST)
Droits syndicaux
Mme Jennifer VERDOUCQ**



**Responsable du service
instances consultatives
Droits syndicaux
Mme Annick TAFFIN**



Dans quel(s) cas puis-je effectuer une demande auprès du service des instances consultatives ?

- **Suivi des dossiers des instances consultatives**
CAP, CAP extraordinaire, CCP
- **Elections professionnelles**
- **Droits syndicaux**
- **Suivi des dossiers du Comité Social Territorial**
D'ordre général (non nominatif) à la collectivité.
Modification de l'organisation des services des collectivités :
mise en place du RIFSEEP/Lignes directrices de gestion...



A quel endroit puis-je trouver les saisines à compléter ?

Dans l'application e-CdG62 de l'Extranet Collectivités, rubrique Saisine des instances

Plus d'infos sur la fiche « Transmettre et saisir via e-CdG62 »



Ce qui n'entre pas dans le domaine des instances consultatives

Suivi de carrière, discipline, dossier de retraite, suivi des saisines du conseil médical, suivi des saisines du service conseil juridique statutaire.

Le Centre de Gestion de la FPT
du Pas-de-Calais vous accueille :

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Nous contacter

- **Service gestion des carrières**

Tel. : 03 21 52 99 50

**Par mail à l'adresse de votre
gestionnaire d'arrondissement**

***Sur rendez-vous dans vos locaux ou
au Centre de Gestion***

- **Service instances consultatives**

Tel. : 03 21 52 99 54

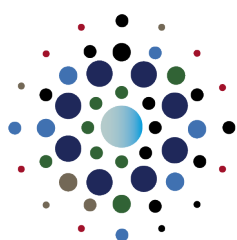
instancesconsultatives@cdg62.fr

Saisine via l'Extranet collectivités

<https://extranet.cdg62.fr/>

-> rubrique e-CdG62

Menu Saisine des instances



www.cdg62.fr/

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS**